

Saison culturelle itinérante 2021

NOTE AUX PROFESSIONNEL.L.E.S

CONDITIONS D'ACCUEIL :

Les conditions d'accueil pour la mise en place de la **saison culturelle itinérante du Piémont Cévenol** sont en lien avec les lieux de représentation mis à disposition dans les communes qui co-accueillent les spectacles (foyers, salles des fêtes, etc.). **Merci de prendre connaissance de ces conditions AVANT de postuler :**

Autonomie technique → il n'y a pas ou peu de salles équipées avec loges, scène, boîte noire, etc. ni d'équipements spécifiques au spectacle vivant en termes de son et lumière par exemple. Le PRODUCTEUR fournira le matériel et la prestation technique indispensable à la réalisation de la proposition artistique (besoins techniques matériels ET humains).

Transport → La Communauté de communes du Piémont Cévenol regroupe 34 communes, son siège est basé à QUISSAC (30260), à environ 1 heure de route des gares de NIMES, MONTPELLIER, ALES ; en conséquence, le PRODUCTEUR prévoira les moyens de transport adaptés jusqu'au lieu de la représentation.

Logistique accueil → Le PRODUCTEUR recherchera et réservera ses moyens de transport, ses lieux d'hébergement et de restauration. L'ORGANISATEUR prendra en charge les frais inhérents aux besoins cités sur la base des tarifs réglementés (Urssaf, Syndeac, etc.)

Avant d'être envoyées au service pour étude, les propositions devront prendre en compte toutes les spécificités précisées ci-dessus et les mentionner dans la proposition tarifaire ET dans la fiche technique (adaptée si besoin). Les compagnies qui postulent doivent donc être en mesure de proposer des spectacles clés en main et être 100% AUTONOMES.

Pièces à joindre impérativement au dossier :

(Les dossiers incomplets ne pourront pas être étudiés)

1. **Présentation du spectacle** (avec dossier de presse le cas échéant)
2. **Informations administratives** (statut juridique de la cie, N° LICENCE, N° SIRET, etc.)
3. **Fiche technique** (adaptée si nécessaire/cf « Conditions d'accueil »)
4. **Proposition tarifaire détaillée** : coût artistique + coût technique (location matériel, prestation technicien, etc.) + VHR (déplacements=barème Urssaf, hébergement/repas=tarif Syndeac)
→ Préciser dans la proposition tarifaire le nom des organismes de droits annexes au(x)quel(s) la compagnie est affiliée (SACEM, SACD, Spedidam, etc.)

Réception des dossiers UNIQUEMENT du 01.06.2020 au 31.07.2020

(Les propositions artistiques envoyées hors délais ne pourront pas être étudiées)

Pour toute information complémentaire, vous pouvez joindre le service par mail :

spectacle-cinema@piemont-cevenol.fr